



COMMUNE DE ROCLINCOURT

Compte rendu du conseil municipal du lundi 26 juin 2017

Présents : Delphine Cerf, Annick Dupuis, Sophie Eickmayer (à partir de 19h25), Jean-Pierre Ledez, Xavier Lemaire, Hervé Lemort, Marie-François Montel, Thierry Moulin, Laëtitia Neveu, Didier Weber, François Klepper.

Absents excusés : Olivier Pau, Alain Pluquet, Jean-Marc Souldadié.

Délégations : Jean-Marc Souldadié à Jean-Pierre Ledez, Olivier Pau à Laëtitia Neveu, Alain Pluquet à Xavier Lemaire.

Absente : Elodie Dancoisne

Le Conseil Municipal débute à 18h37.

Compte rendu

1. Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2017

Lecture est faite du compte rendu de la réunion du 12 juin. Aucune remarque n'est émise.

Son approbation est soumise au conseil.

Vote : adopté à l'unanimité

2. Changement de l'ordre du jour.

Adoption du taux de promotion pour les avancements de grades pour deux employés municipaux.

Le conseil donne un avis favorable.

Vote : adopté à l'unanimité.

3. Projet d'Ecole.

Madame le Maire procède à un rappel de la chronologie des faits : suite à l'appel d'offre, le coût des travaux de rénovation du centre scolaire Jacques-Yves Cousteau s'élève à 1.700.000€ au lieu des 1.400.000€ TTC initialement prévus.

L'appel d'offre est rendu caduc.

Suite à une modification des plans de la part de l'architecte, le nouveau projet s'élève selon lui à un montant de 1.110.000€ HT auxquels viennent s'ajouter d'éventuelles options.

En date du 26 juin 2017, la date théorique du début des travaux est le 10 novembre 2017.

Les membres du Conseil Municipal sont informés que la suppression de la classe dite « TAP » entraîne la constitution d'un nouveau permis de construire.

Suite à ce rappel des faits, un tour de table est organisé. Chaque membre est invité à s'exprimer sur le sujet. Un vote est effectué, la question est la suivante :
« Etes-vous pour ou contre le fait de poursuivre le projet de l'école dans la nouvelle version proposée par l'architecte ? »

Vote : Pour 12, Contre 2, Abstention 0.

La continuation du projet d'école est donc adoptée à la majorité du Conseil.

4. Réfection des chemins ruraux :

Les subventions allouées à la commune pour la réfection des chemins ruraux se répartissent de la sorte :

Chemin de Farbus :

- 7500€ de Téréos
- 8000€ de réserve parlementaire
- FARDA (inconnu à ce jour).

Seule la réfection du chemin de Farbus a été soumise au vote du Conseil car la réfection du chemin des Diligences comporte pour le moment trop d'inconnues.

La question posée au conseil est donc : Etes-vous pour ou contre la réfection du chemin de Farbus.

Vote : Pour 9, Contre 3, Abstention 2.

La réfection du chemin de Farbus est donc acceptée à la majorité du conseil.

Le conseil se termine à 19h49.